



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

19552-F



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

CONSULTATION  
RÉGIONALE  
SUR L'INDUSTRIE  
DE LA PÊCHE  
POUR L'ASIE ET  
LES PAYS INSULAIRES  
DU PACIFIQUE

Vienne (Autriche), 2-6 décembre 1991

---

RAPPORT

Distr. LIMITÉE

ID:379

ID WG.518 3

16 janvier 1992

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## PREFACE

Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement. Les participants aux consultations comprennent des représentants des pouvoirs publics, ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement. Le Système facilite les négociations entre les parties intéressées, sur leur demande, pendant ou après les consultations.

Cette activité aide notamment à repérer les obstacles qui entravent l'industrialisation des pays en développement, à suivre l'évolution de l'industrie dans le monde pour définir des mesures concrètes permettant d'accroître la part des pays en développement dans la production industrielle, et à rechercher de nouvelles formes de coopération industrielle internationale dans le cadre des relations Nord-Sud et Sud-Sud.

Les consultations tenues depuis la création du Système en 1975 1/ ont porté sur les secteurs et sujets ci-après : biens d'équipement, bois et produits du bois, cuir et articles en cuir, électronique, engrais, financement industriel, formation de la main-d'oeuvre industrielle, huiles et graisses végétales, machines agricoles, matériaux de construction, métaux non ferreux, pêche, pétrochimie, petites et moyennes entreprises, produits alimentaires, produits pharmaceutiques et sidérurgie. Au cours des réunions organisées dans le cadre du Système, les responsables des secteurs considérés étudient et proposent des mesures concrètes pour accélérer le processus d'industrialisation dans les pays en développement. Ces réunions ont été à l'origine de nombreuses innovations, en ce qui concerne en particulier le choix des techniques, le développement intégré et les arrangements contractuels. Les nombreuses possibilités ainsi créées ont abouti à l'exécution de projets d'assistance technique, de promotion des investissements et de transfert de technologie.

De par sa nature consensuelle et normative, le processus de consultation s'est révélé être l'instrument privilégié d'une coopération harmonieuse. Il permet au plus haut degré d'aider les pays membres à élaborer des stratégies et politiques de développement industriel.

Le Système de consultations fonctionne sous la direction permanente et immédiate du Conseil du développement industriel de l'ONUDI. Pour compléter les examens annuels et les bilans occasionnels des progrès réalisés, on a entrepris en 1989 une évaluation approfondie du Système, dont il ressort que le Système contribue dans une mesure non négligeable à la conception et l'élaboration des politiques et programmes de l'ONUDI concernant des secteurs spécifiques, en favorisant l'intégration et l'interaction avec les autres activités fondamentales de l'Organisation.

1/ Voir Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF. 3/31), chap. IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", par. 66.

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitre</u>  | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| PREFACE .....  |                    | 1           |
| INTRODUCTION .....   | 1 - 5              | 4           |
| CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES .....  | 6 - 31             | 5           |
| I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION .....   | 32 - 42            | 9           |
| II. SEANCES PLENIERES .....  | 43 - 51            | 11          |
| III. EXAMEN DE LA QUESTION : MESURES VISANT A ACCROITRE<br>LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS<br>DE LA PECHE A VALEUR AJOUTEE EN ASIE ET DANS<br>LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE ..... | 52 - 86            | 13          |

Annexes

|  |    |
|--|----|
| I. LISTE DES PARTICIPANTS .....  | 19 |
| II. LISTE DES DOCUMENTS .....  | 24 |
| III. DOMAINES DANS LESQUELS LES PAYS D'ASIE ET LES PAYS<br>INSULAIRES DU PACIFIQUE PARTICIPANTS ONT INDIQUE<br>AVOIR BESOIN D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ..... | 25 |

## INTRODUCTION

1. La Consultation régionale sur l'industrie de la pêche en Asie et dans les pays insulaires du Pacifique s'est tenue à Vienne, du 2 au 6 décembre 1991. Elle a réuni 65 participants représentant 32 pays et trois organisations internationales (voir annexe I).

### Historique de la Consultation régionale

2. A sa quatrième session, tenue en octobre 1988, le Conseil du développement industriel a décidé d'inscrire la Consultation régionale sur l'industrie de la pêche en Asie et dans les pays insulaires du Pacifique au programme des consultations pour l'exercice biennal 1990-1991 1/.

3. Des études régionales ainsi que d'autres documents de base sur la situation de l'industrie de la pêche dans la région ont été établis par le Secrétariat de l'ONUDI ou des experts internationaux. En outre, des études de cas nationales ont été entreprises par des experts de la région.

4. Du 14 au 17 mai 1991, le Secrétariat a convoqué à Singapour un groupe d'experts pour la région d'Asie. Dix participants venus de six pays d'Asie ont assisté à la réunion que l'ONUDI avait organisée avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de Technonet Asia 2/.

5. Eu égard à la complexité et à la diversité des problèmes qui se posent à l'industrie de la pêche dans la région et compte tenu des résultats de leurs délibérations, les experts ont conclu que la question des mesures propres à accroître la production et la commercialisation des produits de la pêche à valeur ajoutée en Asie et dans les pays insulaires du Pacifique, qui était d'une importance particulière pour le progrès du secteur, devait être examinée à la Consultation. A cet effet, il fallait, de leur avis, tenir compte des aspects suivants :

- a) Disponibilité des différentes catégories de matières premières;
- b) Technologies de transformation en produits à valeur ajoutée;
- c) Mécanismes de financement propres à favoriser le progrès technologique;
- d) Programmes de formation et travaux de recherche visant à développer les capacités de transformation en produits à valeur ajoutée;
- e) Connaissance du marché et conditions à réunir pour y prendre pied.

1/ Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quatrième session (GC.3/2), annexe I, IDB.4/Dec.8.

2/ Report: Expert Group Meeting on the Fisheries Industry for Asia and the Pacific Island Countries, Singapour, 14-17 mai 1991 (ID/WG.512/3(SPEC.)).

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES

### Préambule

6. La Consultation régionale, sachant que l'industrie de la pêche joue un rôle central dans le développement socio-économique de l'Asie et des pays insulaires du Pacifique en fournissant des protéines destinées à l'alimentation humaine et en procurant des recettes en devises, estime qu'il faut absolument, dans l'exécution de programmes et de projets visant à augmenter la production et la commercialisation de produits halieutiques à valeur ajoutée, assigner une importance particulière aux points suivants :

a) Les programmes de développement des produits de la pêche mis en place à l'intention des pays d'Asie et des pays insulaires du Pacifique devraient être intégrés aux efforts de développement national de ces pays;

b) Des entreprises individuelles ne devraient être créées qu'une fois que leur viabilité technique, économique et commerciale aura été établie. Il faudrait également prendre dûment en considération les aspects écologiques et sociaux;

c) Les gouvernements nationaux devraient adopter et appliquer une politique propre à appuyer l'aménagement des pêcheries, la transformation et la commercialisation du poisson. Ils devraient aussi mettre en place des incitations financières pour faciliter le développement et l'exportation des produits. Ils devraient supprimer toute mesure de nature à entraver le commerce, qui a pu être prise de manière unilatérale, en particulier au titre d'un embargo.

### Conclusions

#### Politique des pouvoirs publics

7. En matière de production et de commercialisation de produits halieutiques à valeur ajoutée, la politique des pouvoirs publics joue un rôle majeur qui est discerné dans les domaines suivants :

a) Appui à l'organisation du secteur et à la définition, à l'intention des organismes socio-professionnels, d'un rôle actif, particulièrement en matière de recensement des besoins, de choix et d'adoption de matériel, ou de formation;

b) Incitations à la transformation du poisson en produits à valeur ajoutée, à l'utilisation plus rationnelle des prises accessoires\* et à la réduction des pertes;

c) Promotion et développement de l'infrastructure liée à la pêche;

d) Application des droits de douane favorables pour permettre l'acquisition de moyens de production essentiels;

\* Prises accessoires : espèces de poisson, etc., qui sont capturées avec l'espèce recherchée et qui ne peuvent ou qui ne sont pas transformées en produits destinés à l'alimentation humaine.

e) Mise en place de moyens de formation et de recherche adaptés;

f) Diffusion d'informations sur les marchés, les normes et les débouchés à l'exportation.

#### Matières premières

8. L'accroissement futur de l'offre de matières premières pouvant être transformées par l'industrie des produits de la pêche viendra probablement davantage de la pisciculture ou de l'élevage de poisson que des captures, les ressources qu'offrent les stocks naturels étant désormais soumises à de fortes sollicitations.

9. Un accroissement important de l'offre de poisson peut résulter de l'utilisation de prises accessoires provenant en particulier du chalutage. Ces prises accessoires se composent d'une grande variété d'espèces qui ne peuvent être traitées de manière uniforme.

10. Pour utiliser les prises accessoires, il faudra trouver des formules technologiquement et économiquement viables. Tout en variant d'un pays à l'autre, elles peuvent comprendre, sous une forme ou une autre, la congélation en vrac du poisson sur des navires frigorifiques ou des navires-bases et éventuellement l'ensilage du poisson dès sa capture ou l'emploi de bateaux-usines équipés de hachoirs et de réservoirs acides circulants. Par des mesures d'incitation appropriées, les crevettiers pêchant au chalut doivent aussi être encouragés à préserver et à débarquer une grande partie des prises accessoires. Il faut toutefois éviter que ces quantités considérables de prises accessoires désorganisent les marchés locaux.

11. Pour accroître l'offre de matières premières grâce à une meilleure conservation des captures, la mise à la disposition des petites unités de techniques simples et de matériel adaptés aux différents stades du processus de transport et de distribution devrait être appuyée.

#### Aquaculture

12. L'aquaculture est considérée comme le secteur susceptible d'apporter la contribution la plus importante à l'approvisionnement en matières premières de l'industrie de la pêche de certains pays de la région de l'Asie et des îles du Pacifique.

#### Transfert de technologie

13. Les techniques destinées au secteur de transformation des produits de la pêche doivent être adaptées aux conditions locales. Elles doivent cependant être suffisamment sophistiquées pour permettre aux industriels d'atteindre des normes de qualité nationales et internationales et de contribuer à la protection de l'environnement. La technologie ayant fait ses preuves dans quelques pays de la région devrait être transférée à d'autres pays dans le cadre de coentreprises ou en vertu d'autres arrangements bilatéraux.

#### Formation

14. Il faut mettre en place d'urgence des moyens de formation de courte et de longue durée à tous les niveaux afin de fournir à l'industrie de la pêche la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour pourvoir les postes de techniciens et de gestionnaires.

## Financement

15. L'industrie de la pêche, qui est considérée comme une activité à grand risque, éprouve des difficultés à se procurer des ressources pour financer les dépenses d'équipement et les fonds de roulement. Le développement de produits à valeur ajoutée est cependant considéré comme une activité viable et susceptible d'attirer des soutiens financiers.

## Débouchés et commercialisation

16. Le commerce du poisson et des produits halieutiques doit surtout respecter divers règlements relatifs au contrôle de la qualité, à la santé et à l'hygiène. En outre, les exportations de poisson se heurtent à d'autres obstacles non tarifaires ayant pour origine le désir de protéger l'environnement. La rigueur et la portée de ces règlements ne cessent d'augmenter dans les trois grandes régions du marché international de poisson - l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon. L'industrie a également besoin d'un système efficace d'information sur les marchés.

## Coopération internationale (Nord-Sud)

17. Les centres de formation ou de recherche, les organismes socio-professionnels, les entreprises étrangères et les organisations internationales peuvent fournir des connaissances spécialisées utiles et aider les producteurs des pays en développement à gérer leurs ressources, à valoriser les matières premières, à évaluer les techniques appropriées, à mettre en place ou à renforcer des systèmes d'apprentissage ou de formation, à accéder aux marchés extérieurs, ou à accroître la valeur ajoutée de leurs produits. Les accords de coentreprise sont peut-être toujours appropriés, mais peuvent prendre diverses formes. La coopération peut comprendre des actions de formation et des mesures facilitant l'accès à des sources de financement en devises.

## Coopération régionale (Sud-Sud)

18. La coopération à l'échelle régionale peut offrir des possibilités considérables dans les domaines de l'aquaculture, du développement des produits et de la formation, d'autant plus que les technologies et systèmes considérés seront fort probablement bien adaptés aux conditions propres à la région.

## Recommandations

### Formation

19. Les gouvernements et les donateurs d'aide devraient allouer des ressources accrues à la formation de personnel, y compris de chefs de petites entreprises; à la fourniture d'ouvrages techniques et de matériel pédagogique; à l'équipement de laboratoire et au matériel audiovisuel. Des liens plus solides devraient être établis avec l'industrie.

20. La coopération régionale devrait être encouragée. L'organisation, dans une optique régionale, de la formation dans l'industrie de la pêche et de la valorisation de ressources humaines pour la filière des produits à valeur ajoutée aiderait grandement à améliorer et à normaliser les programmes de formation et les qualifications correspondantes dans le secteur.

### Politique des pouvoirs publics

21. Lorsque la réduction ou la valorisation des déchets l'exigent, les pouvoirs publics devraient encourager et promouvoir des activités telles que la collecte et l'utilisation des prises accessoires ainsi que la transformation du poisson en produits à valeur ajoutée.

### Financement

22. Les institutions financières devraient reconsidérer leur position traditionnelle à l'égard de l'industrie de la pêche. Elles devraient intensifier et coordonner leurs efforts pour fournir des services efficaces d'appui au financement de l'industrie de la pêche, et en particulier de la mise en place de systèmes permettant l'obtention de produits à valeur ajoutée. Ces services devraient comprendre des programmes efficaces de garantie des crédits à l'exportation, des mécanismes d'assurance, la fourniture de capitaux à investir, de fonds de roulement et de garanties bancaires.

### Commercialisation

23. Pour fournir les produits de qualité demandés sur le marché international, il faudrait promouvoir des formes nouvelles de coopération industrielle internationale qui permettent le développement équilibré des secteurs productifs. Une assistance technique devrait également être fournie dans des domaines comme la formation, la mise au point des emballages, la diffusion d'informations et la gestion de la qualité. Pour ce qui est des marchés intérieurs, l'industrie devrait redoubler d'efforts pour améliorer les circuits de distribution et parvenir ainsi à approvisionner les régions éloignées en produits appropriés.

### Coopération internationale et régionale

#### a) Coopération Nord-Sud

24. Les entreprises des pays donateurs devraient faire les efforts nécessaires pour promouvoir et consolider les systèmes de contrôle de la qualité dans les usines de produits de la pêche de la région, en fournissant des services spécialisés, des moyens de formation et des conseils.

25. Les partenaires et fournisseurs de technologie étrangers devraient porter l'attention voulue à l'adéquation des techniques transférées, à leur impact sur l'environnement et à la formation de personnel local chargé des opérations et de l'entretien.

#### b) Coopération Sud-Sud

26. La coopération régionale et la constitution de coentreprises par les pays de la région devraient être davantage encouragées par les pouvoirs publics et les milieux des affaires. L'ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les autres organisations internationales concernées devraient appuyer ce processus. L'aquaculture, le développement des produits, les ressources marines, la gestion, l'échange d'informations et la formation sont autant de domaines dans lesquels cette coopération pourrait être envisagée.

c) Coopération multilatérale

27. L'ONUDI devrait mobiliser des ressources financières pour fournir une assistance technique à l'industrie de la pêche dans la région.

28. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale, l'ONUDI et la Banque asiatique de développement (BASD) devraient appuyer les mesures visant à améliorer et à normaliser la formation aux métiers de la pêche comme le demandent la Société asiatique des pêches et les universités d'halieutique de la région.

29. Les organisations internationales intéressées devraient redoubler d'efforts pour fournir aux pays en développement des informations sur les études du marché des produits halieutiques et aider ces pays dans leurs tentatives pour améliorer leur marketing à l'exportation.

30. L'ONUDI devrait organiser, en 1992, en coopération avec les organisations compétentes en matière de normalisation, des journées d'étude sur les normes en vigueur sur les marchés de la Communauté économique européenne (CEE), du Japon et de l'Amérique du Nord. Les journées d'étude devraient proposer des moyens d'observer les normes appliquées sur ces marchés.

31. Les pays jouant un rôle important dans le secteur de la pêche devraient participer aux futures consultations.

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Ouverture de la Consultation

Déclaration faite au nom du Directeur général

32. Après avoir, dans une déclaration liminaire faite au nom du Directeur général de l'ONUDI, brièvement analysé l'état actuel de l'industrie de la pêche dans la région Asie et Pacifique, le Directeur général adjoint aux relations extérieures, à la formation et aux services des langues et de la documentation a estimé qu'il fallait absolument rechercher les moyens d'instaurer des conditions favorables à des gains de productivité et de réduire l'écart entre l'offre et la demande de poisson. La demande, a-t-il noté, progressait un peu partout dans le monde. Selon certaines projections, elle augmenterait de 40 % d'ici à l'an 2000, le nombre d'habitants dans le monde devant alors s'élever à 6,5 milliards. Le Directeur général adjoint a souligné qu'en Asie et dans le Pacifique la pêche était essentiellement pratiquée par des unités petites ou artisanales, plusieurs pays d'Asie ayant conservé la plupart de leurs activités de pêche traditionnelles. Les carences en matière de manutention, la commercialisation peu efficace, le manque de capitaux et la médiocrité de l'infrastructure étaient parmi les principaux éléments expliquant que l'offre de produits de la pêche fût aussi faible. Il fallait prendre sans tarder certaines mesures pour assurer l'utilisation plus rationnelle des prises, réduire les pertes après capture et encourager l'exploitation économique des espèces non traditionnelles. Le Directeur général adjoint a constaté qu'une gestion et surtout une commercialisation efficaces et l'amélioration de la technologie des opérations postérieures à la capture et des techniques de conservation du poisson pouvaient contribuer à un accroissement de l'offre de poisson et de produits à valeur ajoutée d'origine locale.

## Déclaration du Directeur de la Division du Système de consultations

33. "Une consultation n'est ni un séminaire ni un atelier mais plutôt un forum." Cette observation liminaire étant faite, le Directeur de la Division du Système de consultations a expliqué que chaque consultation rassemblait des spécialistes du secteur et des filières et branches connexes qui venaient examiner les problèmes et les contraintes auxquels se heurtait le secteur et faire des recommandations sur les moyens de résoudre les problèmes cernés.

34. Le Directeur a constaté que, même si la Consultation sur l'industrie de la pêche intéressait directement la région Asie et Pacifique, elle accueillait aussi des participants venus d'autres régions - d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe. Il a défini comme suit les objectifs de la Consultation :

- a) confronter les opinions et les expériences;
- b) définir des mesures propres à accroître la productivité, à réduire les pertes, à dégager des financements et à protéger l'environnement;
- c) mettre en évidence les possibilités de créer des entreprises nouvelles ou de moderniser des entreprises existantes dans le cadre de coentreprises;
- d) déterminer l'assistance technique nécessaire aux entreprises du secteur.

35. Pour conclure, le Directeur a déclaré que les délibérations devaient être axées sur l'élaboration de recommandations précises, concises et opérationnelles.

## Présentation des activités relatives à la pêche menées par l'ONUDI

36. Un représentant du Secrétariat a présenté aux participants le travail du Groupe de l'appui à l'élaboration des programmes de la Division des mesures et activités spéciales (Département de l'élaboration des programmes et des projets) dans la mesure où il intéressait la pêche. Une typologie permettant de déterminer les modèles de développement sectoriel était actuellement élaborée pour le système industriel de pêche en Afrique. Un certain nombre de cas où cette typologie avait été appliquée à l'industrie de la pêche ghanéenne, guinéenne, namibienne et sénégalaise ont été mentionnés.

37. Un autre représentant du Secrétariat a donné un bref aperçu des activités du Service des agro-industries de la Division de la technologie des opérations industrielles (Département des opérations industrielles). Pour conclure son exposé, il a mentionné quelques projets d'assistance technique, achevés ou en cours, qui intéressaient le traitement du poisson dans la région du Pacifique.

38. Un représentant du Secrétariat a présenté aux participants le programme de promotion des investissements industriels. Il leur a également fourni des renseignements relatifs au système d'information pour la promotion des investissements, qui permettait à l'ONUDI de contacter des partenaires étrangers susceptibles de s'intéresser à certains projets d'investissement.

## Election du bureau

39. Les personnalités ci après ont été élues membres du bureau :

Président : Gan Kian Tee (Malaisie), Chief Executive Officer, Sabah Fish Marketing Sdn. Bhd. (SAFMA)

Rapporteur : Md. Kamal (Bangladesh), professeur associé, Département de la technologie de la pêche, Université d'agriculture du Bangladesh, Mymensingh

Vice-Présidents : Maria del Mar Sáez Torres (Espagne), chef de la Section de l'inspection des produits halieutiques, Direction générale des marchés de la pêche, Secrétariat général de la pêche maritime

Liang Lin (Chine), chef adjoint, Division de l'économie et des techniques étrangères, Bureau des produits aquatiques, Ministère de l'agriculture.

#### Adoption de l'ordre du jour

40. La Consultation a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Présentation de la question par le Secrétariat de l'ONUDI
5. Examen de la question
6. Conclusions et recommandations
7. Adoption du rapport de la Consultation.

#### Documentation

41. La liste des documents publiés avant la Consultation figure à l'annexe II.

#### Adoption du rapport

42. Le rapport de la Consultation régionale sur l'industrie de la pêche pour l'Asie et les pays insulaires du Pacifique a été adopté par consensus, le 5 décembre 1991, à la séance plénière finale. Le 6 décembre, les participants ont eu l'occasion de rencontrer des fonctionnaires de l'ONUDI et de s'entretenir avec eux des modalités d'une future coopération.

## II. SEANCES PLENIERES

#### Présentation de la question

Mesures visant à accroître la production et la commercialisation de produits de la pêche à valeur ajoutée en Asie et dans les pays insulaires du Pacifique

43. La présentation de la question a été précédée de celle du principal document de base intitulé "Fish industry development patterns in Asia and the Pacific" (ID/WG.518/1) par un fonctionnaire du Secrétariat qui a brièvement évoqué les problèmes posés par le transfert de techniques ainsi que par la commercialisation et la distribution des produits halieutiques destinés à l'exportation. Un autre fonctionnaire du Secrétariat a présenté le thème de

la Consultation : "Mesures visant à accroître la production et la commercialisation de produits de la pêche à valeur ajoutée en Asie et dans les pays insulaires du Pacifique". Il a mis l'accent sur les points suivants :

a) La disponibilité de matières premières pour la fabrication de produits à valeur ajoutée à partir d'espèces inutilisées;

b) La transformation et la commercialisation des produits halieutiques.

44. Le représentant du Secrétariat a suggéré que l'on se limite à utiliser un petit nombre d'espèces peu commercialisées, ce qui aurait pour avantage d'exiger moins de machines. Il a ensuite examiné les questions suivantes : éléments susceptibles de rendre plus rentable la fabrication de produits finis de qualité, exportation de poissons de valeur et fabrication d'aliments à valeur ajoutée à partir d'espèces de poisson peu prisées. Il a mentionné la nécessité de rechercher des débouchés et d'améliorer la gestion dans l'industrie de la pêche.

#### Résumé des débats

45. Selon un participant, il fallait dégager un consensus sur les problèmes diagnostiqués dans l'industrie de la pêche, afin de proposer une politique économique adaptée. Le secteur, a-t-on aussi souligné, devait faire l'objet d'un développement intégré qui privilégie la planification rationnelle et la recherche sur les produits à valeur ajoutée obtenus à partir d'espèces de poisson inutilisées et bon marché.

46. Un certain nombre de participants ont indiqué brièvement que quelques pays développés avaient le potentiel nécessaire pour s'engager dans une coopération internationale mettant à la disposition des pays en développement les éléments suivants nécessaires pour l'expansion du secteur : transfert de technologie, moyens de planification et de gestion, services et conseils techniques, maintenance industrielle et formation de personnel technique.

47. Quelques participants, venus surtout des pays en développement, ont présenté des documents traitant de la situation, des problèmes et des perspectives actuels de l'industrie de la pêche ainsi que de l'assistance nécessaire pour sa modernisation, sa rénovation et son expansion.

48. Un certain nombre de participants ont proposé que les pays développés et les pays en développement créent dans le secteur de la pêche des coentreprises qui auraient accès au marché des pays développés, à condition que leur gamme de produits et la qualité de leurs produits correspondent aux conditions définies par les importateurs. Pour obtenir des produits de meilleure qualité, le personnel devait être formé à l'utilisation et à l'entretien du matériel.

49. De nombreux participants ont souligné qu'il fallait des techniques de pointe pour utiliser les prises accessoires comme source de protéines animales destinées à l'alimentation humaine. Un participant a indiqué que la farine de poisson obtenue à partir d'espèces accessoires avait été utilisée avec succès comme aliment en aquaculture. Selon un autre participant, les prises accessoires pouvaient être transformées en ensilages destinés à l'aviculture et à l'aquaculture.

50. Quelques participants, se fondant sur une longue expérience de l'industrie de la pêche, ont cependant fait observer que l'ensilage de prises accessoires pouvait être une opération peu rentable et difficile à maîtriser.

51. Il a été émis l'avis que l'emploi d'engins de pêche sélectifs par les crevettiers, qui irait de pair avec la mise en place d'un système de quotas destiné à éviter que les poissons soient tués sans discernement, pouvait être un bon instrument de gestion. Quelques participants ont exprimé la crainte que cette dernière pratique ne soit pas tout à fait efficace. Il vaudrait mieux opérer de fréquentes inspections pour s'assurer que les crevettiers utilisent des engins de pêche sélectifs.

### III. EXAMEN DE LA QUESTION : MESURES VISANT A ACCROITRE LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS DE LA PECHE A VALEUR AJOUTEE EN ASIE ET DANS LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE

52. Plusieurs participants ont noté que les prises accessoires pouvaient être collectées par des navires-usines équipés d'installations de transformation. Une fois débarquées, elles seraient transformées en farine de poisson. Cette formule convenait particulièrement aux pays dotés d'un large secteur agricole. Pour les pays dont la population était nombreuse et qui ne disposaient que de ressources halieutiques restreintes, l'utilisation des prises accessoires pour l'alimentation humaine était cependant une priorité. Dans les deux cas, la conservation et le débarquement des prises accessoires devraient être encouragés par des mesures d'incitation.

53. Etant donné leur situation périphérique, les petits pays insulaires pouvaient même éprouver des difficultés à se procurer auprès de pays tiers les prises accessoires nécessaires pour la fabrication de farine de poisson destinée à l'aquaculture. Dans cet ordre d'idées, des mesures concernant la coopération économique et les accords de troc entre pays en développement pouvaient être élaborées.

54. Selon quelques participants, les technologies intermédiaires, comme l'ensilage du poisson et la transformation des prises en produits à base de surimi\* ainsi que la congélation en vrac constituaient des formules convenant à l'utilisation des prises accessoires.

55. Un participant a insisté sur l'importance que l'aquaculture, qui se classait au deuxième rang des secteurs économiques par ses recettes d'exportation, avait pour son pays. Il fallait donc lui fournir d'urgence l'assistance nécessaire pour acquérir des technologies convenant à la pisciculture, ainsi que pour améliorer la commercialisation et la distribution de ces produits.

56. Un autre participant a constaté que, le poisson représentant la principale source de protéines pour le marché national, il fallait absolument apporter le soutien voulu au secteur de la pêche. Il fallait aussi diversifier la production afin de transformer non seulement des poissons destinés à l'exportation, comme le thon et le maquereau, mais aussi des espèces comme les sardines qui servaient davantage à satisfaire la demande intérieure.

\* Le surimi est un produit intermédiaire semi-transformé.

57. La valorisation de poisson provenant des élevages piscicoles présentait plusieurs avantages en ce qui concerne le choix des espèces à transformer pour satisfaire la demande particulière du marché. Etant donné que la réduction du nombre d'espèces à transformer limitait le nombre de machines nécessaires, cette formule est économiquement parlant plus avantageuse que la transformation d'espèces marines.

58. Les pertes après capture, le gaspillage du poisson au cours de sa manipulation en mer et de sa transformation réduisaient les quantités de matières premières disponibles qui pouvaient fournir des protéines pour le marché intérieur et des recettes d'exportation en devises.

59. Il existe un lien entre l'offre de matières premières et la politique des pouvoirs publics. Ceux-ci influaient directement sur l'utilisation des prises accessoires, en permettant aux crevettiers d'employer des méthodes de chalutage détruisant de grandes quantités de poisson qu'ils ne pouvaient souvent pas récupérer faute d'installations de conservation embarquées ou pour d'autres raisons économiques, et en instaurant un système de quotas qui aboutissait à la destruction de poisson.

60. La plupart des participants se sont accordés pour convenir que les pouvoirs publics pouvaient favoriser l'utilisation des prises accessoires en subventionnant la transformation de poisson de faible valeur par un prélèvement opéré sur les opérations de transformation de poisson de valeur.

61. A titre d'exemple, on a mentionné la politique d'un pays asiatique qui s'employait à promouvoir les exportations en mettant des services d'assurance-qualité à la disposition des exportateurs et en encourageant la coopération avec les autorités réglementant les importations sur les marchés cibles pour accroître la confiance dans les produits.

62. Certains participants ont souligné que les gouvernements devaient appuyer activement les ministères de la pêche en encourageant ou en créant une infrastructure tant socioprofessionnelle que matérielle, qui comprenne des moyens de formation et de recherche, des réseaux d'information sur les marchés et des laboratoires de contrôle de la qualité.

63. S'agissant de la technologie et de son transfert, la plupart des participants ont souligné qu'il importait d'établir une différence entre les technologies orientées vers les marchés nationaux et celles s'adressant aux marchés à l'exportation. Lorsqu'elles sont orientées vers le marché national, les technologies pouvaient être simples et transférées élément par élément, alors qu'il fallait un transfert global comprenant le financement, la formation et la gestion dans le cas des techniques convenant aux marchés extérieurs.

64. Les techniques valorisantes qui sont parfois mises au point dans les pays en développement conviennent le mieux aux produits locaux et aux préférences des consommateurs locaux. Des produits tels que les rouleaux de printemps, les crevettes cuites et décortiquées, les céphalopodes vidés et les succédanés de chair de crabe sont très répandus dans la région asiatique. Les pays maîtrisant les techniques correspondantes pouvaient coopérer avec d'autres pays qui en avaient besoin, sur la base d'arrangements mutuellement avantageux.

65. La formation et la recherche étaient étroitement liées à la mise au point et au transfert des techniques. Une formation spécialisée axée sur des filières particulières, mais liée à tous les domaines, et une formation technique continue englobant la théorie et la pratique étaient des moyens de contribuer au développement des ressources technologiques nationales.

66. Les participants sont convenus que les actions de formation devaient être perfectionnées dans les trois domaines suivants :

a) Formation aux métiers nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrie;

b) Formation à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation de matériel, qui doit être dispensée directement par les constructeurs de ce matériel;

c) Formation des petits entrepreneurs en matière de gestion et de comptabilité.

67. Un participant a souligné qu'en matière de technologie, la formation devait être dispensée dans des centres nationaux qui peuvent tenir compte des conditions locales. Là où il n'en existait pas, ces centres devaient être créés avec le soutien d'organisations internationales.

68. Il a été constaté que les deux grands types de financement nécessaires, celui des immobilisations et celui de la trésorerie, pouvaient être recherchés auprès de sources différentes. Les principaux partenaires étaient cependant les banques internationales, nationales et commerciales ainsi que les établissements proposant des systèmes d'assurance des exportations.

69. A titre d'exemple, un participant venu de la région d'Asie a indiqué que son pays faisait bénéficier l'industrie génératrice de valeur ajoutée d'un puissant soutien financier à deux niveaux :

a) Au niveau des exportations, en autorisant l'importation en franchise de matériel;

b) Au niveau local, par la mise à disposition d'outils, de moyens de formation et de logements pour l'action en faveur du développement rural.

70. Certains pays industriels pouvaient accorder un soutien financier plus limité et ne l'accorder qu'aux industriels faisant appel à des techniques nouvelles, afin de réduire ainsi les risques.

71. Les organisations internationales représentées à la Consultation, qui apportaient un concours financier à leurs Etats membres ou les aidaient à rechercher des bailleurs de fonds, ont présenté leurs activités aux participants. Le représentant de la Banque mondiale a souligné que des projets susceptibles d'intéresser les banques trouvaient toujours un financement. Il a mentionné que les organisations faisant partie du Groupe de la Banque mondiale, c'est-à-dire l'Association internationale de développement et la Société financière internationale, apportaient leur soutien à des opérations intéressant les entreprises de transformation créatrices de valeur ajoutée du secteur de la pêche.

72. Le représentant du Secrétariat du Commonwealth a expliqué que cet organisme proposait, dans le domaine de la formation, une assistance technique et financière dont pouvaient aussi bénéficier des pays non membres.

73. Le représentant du Groupe des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) a précisé que son organisme ne s'occupait pas directement de questions de financement, mais agissait dans ce domaine par le biais d'organismes qui lui étaient affiliés tels que le Centre pour le développement industriel et le Centre technique pour la coopération agricole et rurale. Il encourageait la création de coentreprises associant notamment des pays membres du Groupe ACP ou de la CEE.

74. Présentant différents moyens de financer le développement rural disponibles dans son pays un participant venu d'un des pays les moins avancés a souligné qu'un financement à caractère social avait contribué au développement du secteur de la pêche, et que les femmes pratiquant l'aquaculture en milieu rural avaient en particulier bénéficié du soutien financier des banques nationales.

75. Le représentant d'un grand pays continental asiatique a signalé que dans son pays deux sources de financement pouvaient être utilisées pour la valorisation du poisson :

a) La banque nationale; et b) des crédits étrangers, les derniers étant principalement destinés aux projets à long terme et aux programmes de formation.

76. Etant donné les exigences en matière non seulement de qualité mais aussi de conditions de fabrication qui s'appliqueraient dès 1993 sur le marché unique européen aux produits finis, des participants venus des pays en développement ont souligné que l'industrie de leur pays devait se restructurer pour s'adapter à ces normes plus rigoureuses. Des préoccupations se sont fait entendre quant aux conditions de financement de ces opérations de restructuration.

77. Pour ce qui est de la commercialisation, plusieurs participants se sont inquiétés de ce que les pays importateurs ne fournissent que des informations restreintes et souvent dépassées sur les prescriptions applicables sur leur marché. Quelques rares organisations, et uniquement européennes, fournissaient des informations et assuraient une formation sur les règlements en vigueur, les emballages exigés et les normes appliquées spécialement à l'intention des pays en développement cherchant un accès au marché. Les organisations internationales ne pouvaient cependant fournir qu'une aide restreinte, les exportateurs et importateurs devant, le cas échéant, instaurer des contacts personnels, actifs et directs par les voies commerciales appropriées.

78. Certains participants ont souligné que la commercialisation posait des problèmes tant au niveau des exportations que sur les marchés nationaux. Le contrôle de la qualité, qui était l'un des principaux éléments dont dépendait l'efficacité du marketing intérieur, devait être affiné afin de couvrir toute la chaîne des opérations et déboucher sur la gestion de la qualité. L'absence de progrès en matière de contrôle de la qualité se répercutait sur le produit obtenu et faisait reculer la consommation sur le marché national.

79. De l'avis de plusieurs participants, le contrôle de la qualité constituait l'un des principaux instruments permettant d'atteindre les normes applicables aux importations sur le marché des pays européens et des Etats-Unis d'Amérique par exemple. Les importateurs et exportateurs devaient absolument resserrer leur coopération pour accroître la qualité des produits

et surmonter les obstacles non tarifaires. Les pays industriels importateurs, qui représentaient les marchés les plus dynamiques, devaient activement aider les pays en développement à atteindre en matière d'exportation des objectifs mutuellement avantageux. Les opérations de manutention, et notamment de réfrigération, exécutées à bord des navires, et le transport étaient les premiers maillons de la chaîne du contrôle de la qualité et devaient donc être améliorées.

80. Plusieurs pays d'Asie ont admis qu'ils ne connaissaient pas bien les marchés européens et étaient tributaires du Japon, principal importateur de la région. Les informations sur les marchés étrangers, a-t-on constaté, devaient être activement recherchées par toutes les filières disponibles, y compris les missions diplomatiques et commerciales. Les trois grands niveaux auxquels la commercialisation pouvait être génératrice de valeur étaient les suivantes :

a) Celui de l'entreprise désirant vendre ses produits pour réaliser directement un profit immédiat;

b) Celui des associations ou groupes professionnels soucieux d'accroître la rentabilité de leurs entreprises membres en mettant à leur disposition des renseignements à jour : accès au marché, foires, conférences, normes de conditionnement, publicité et règlements en vigueur;

c) Celui du gouvernement qui n'alloue souvent pas à l'industrie de transformation du poisson en produits à valeur ajoutée suffisamment de ressources pour la commercialisation.

81. Un certain nombre de participants ont indiqué que les coentreprises étaient nécessaires dans la mesure où elles permettaient de faire en sorte que les produits exportés répondent aux exigences du marché. Il était dans l'intérêt des importateurs ayant des partenaires dans les pays en développement de veiller à ce que les produits provenant de ces pays aient la qualité voulue pour accéder au marché. La CEE lançait actuellement un nouveau programme concernant les coentreprises dans le secteur de la pêche.

82. Les participants ont fait de nombreuses observations sur la démarche définie par le Secrétariat dans le document intitulé "Fish industry development patterns in Asia and the Pacific". Ils se sont accordés pour estimer que les pays de la région appartenant aux quatre grands groupes A, B, C et D délimités dans le document (ID/WG.518/1, p. 8) et ayant en commun un certain nombre de caractéristiques devaient se regrouper pour s'adresser aux pays donateurs potentiels. Au cours de la Consultation une réunion informelle a donc été organisée pour permettre aux pays développés et aux pays de la région Asie et Pacifique de se rencontrer et d'élaborer, compte tenu de leurs besoins, des programmes et des projets d'assistance technique dans lesquels l'ONUDI pourrait jouer un rôle important.

83. Certains pays donateurs se sont déclarés prêts à fournir une assistance dans des domaines comme l'utilisation des prises accessoires, en fournissant des navires-usines dans le cadre d'une coentreprise ou à titre locatif, la formation au contrôle et à la gestion de la qualité, et le développement de l'aquaculture.

84. Les pays et organisations internationales participant ont tous admis qu'il fallait d'urgence diffuser des renseignements sur les nouveaux règlements de la CEE et assurer en temps voulu la formation nécessaire, en organisant régulièrement des séminaires ou réunions techniques.

85. Des représentants des pays appartenant aux groupes A, B, C et D décrits dans le document de base ont présenté des requêtes intéressant les grands domaines énumérés à l'annexe III du présent rapport. Ils ont aussi approuvé les considérations et suggestions suivantes :

a) Les pays en développement exportateurs de poisson et de produits halieutiques vers des marchés extérieurs doivent être informés des exigences des importateurs en matière de qualité, de normes et de règlements sanitaires. Les renseignements devraient leur être fournis directement par les importateurs ou par les organisations internationales et régionales à vocation industrielle et commerciale;

b) Il est dans l'intérêt à la fois des importateurs et des exportateurs que l'information nécessaire parvienne en temps utile aux producteurs afin d'orienter la production du stade initial jusqu'aux dernières opérations de marketing;

c) Lorsque les gouvernements et les organisations internationales encouragent les pays à produire des articles intégrant une valeur ajoutée importante, ils devraient parallèlement diffuser les informations et organiser des stages de formation pour faciliter l'accès au marché.

86. Les trois propositions ci-après concernant des réunions analogues à la Consultation régionale ont été faites au Secrétariat de l'ONUDI :

a) Une proposition concernant une consultation régionale sur l'industrie de la pêche en Afrique, présentée par la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, laquelle a aussi indiqué que cette réunion devait se pencher en particulier sur les questions suivantes :

- Utilisation des ressources;
- Transformation;
- Recherche et formation;
- Développement de l'aquaculture;
- Commercialisation;
- Coopération Nord-Sud;

b) Une proposition concernant un atelier sous-régional sur la promotion des technologies appliquées après la capture, présentée par le représentant des Fidji. L'atelier devrait être organisé au cours de la période biennal 1992-1993 par l'ONUDI, agissant en coopération avec le Secrétariat du Commonwealth et le Groupe ACP;

c) Une proposition du représentant de la Sainte-Lucie concernant une consultation sous-régionale devant examiner les problèmes de l'industrie de la pêche dans la région des Caraïbes et établir des recommandations en vue de son développement vers des productions à forte valeur ajoutée.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

**Allemagne**

Manfred Prusseit, consultant agissant pour le compte de ProTrade, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Postfach 5180, D-6236 Eschborn et consultant pour FISH Research & Transport, Hugo von Eltz Str. 8, D-6234 Hattersheim 2

**Arabie saoudite**

Riyad Saleh Al-Sarraf, Gizan Branch Manager, Saudi Fisheries Co., P.O. Box 194, Gizan

**Autriche**

Johann Kotritsch, Marketing Manager, Experts and Technology Transfer Agency (ETTA), Rosenbursen Strasse 4, 1010 Vienne

George A. Guarghias, Consultant, Experts and Technology Transfer Agency (ETTA), Rosenbursen Strasse 4, 1010 Vienne

Osiri Gnaore, Export Manager, Technology Transfer for African Countries, Rechte Wienzeile 15/8, 1040 Vienne

**Bangladesh**

Muhammad Muzaffar Hussain, Director, Purchase and Marketing, Bangladesh Fisheries Development Corporation, 24-25, Dilkusha Commercial Area, Motijheel, Dhaka-1000

Md. Kamal, Associate Professor, Department of Fisheries Technology, Bangladesh Agricultural University, Mymensingh

**Belgique**

José Libert, secrétaire général, Conseil central de l'économie, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

Ginette Colson-Parent, fonctionnaire, Conseil central de l'économie, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

**Chine**

Liang Lin, Deputy Chief, Division of Foreign Economics and Techniques, Bureau of Aquatic Products, Ministry of Agriculture, N° 11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026

**Costa Rica**

Manuel Constenla, Mission permanente du Costa Rica auprès de l'ONUDI, Paulusgasse 13/1/5, 1030 Vienne (Autriche)

**Danemark**

Andreas Villadsen, Senior Consultant, MATCON, Consulting Engineers and Planners Ltd., Generatorvej 45, DK-2730 Herlev

## Espagne

Carmen Paz Martí Domínguez, Subdirectora General de Comercialización Pesquera, Dirección General de Mercados Pesqueros, Secretaría General de Pesca Marítima, Estebanez Calderón, 3 y 5, 28020 Madrid

Maria del Mar Sáez Torres, Jefa de Sección de Inspección de Producción Pesquera, Dirección General de Mercados Pesqueros, Secretaría General de Pesca Marítima, Estebanez Calderón, 3 y 5, 28020 Madrid

José Luis Calvo Pumpido, Presidente, Asociación Nacional de Conserveros (ASCONSER), Sor Angela de la Cruz, 22-6oF, 28020 Madrid

José Manuel Sánchez Mora, Director Gerente, Asociación Nacional de Conserveros (ASCONSER), Sor Angela de la Cruz, 22-6oF, 28020 Madrid

## Fédération de Russie

Yevgeniy Nikolaevitch Chaplin, Director, "Ocean" Firm, VAO "Sovrybflot", Ministry of Fisheries, Rozdestvenskiy Blvd. 9, Moscou

Serguey Vladimirovich Kojevnikov, "Ocean" Firm, VAO "Sovrybflot", Ministry of Fisheries, Rozdestvenskiy Blvd. 9, Moscou

## Fidji

Maciu Lagibalavu, Acting Principal Fisheries Officer, Ministry of Primary Industries, Fisheries Division, P.O. Box 358, Suva

## France

Philippe Mely, deuxième conseiller à la Mission permanente de la France, Walfischgasse 1, 1010 Vienne (Autriche)

Daniel Silvestre, Secrétariat d'Etat à la mer, Direction de la pêche, 3, place de Fontenoy, 75007 Paris

Jean-Pierre Boude, Ministère de l'agriculture, Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes, Département halieutique, 65, rue de St. Briec, 35042 Rennes Cedex

Jacques Lemaire, Cofrepêche, 165, rue Jean-Jacques Rousseau, 92138 Issy-les-Moulineaux Cedex

Patrick Allaume, Directeur, Institut technique de développement des produits de la mer, 6 bis rue François Toullec, 56100 Lorient

## Guinée-Bissau

Adulai D'jalo, Centre de recherche et de technologie appliquée (CITA), Ministério dos Recursos Naturais e Indústria, Bissau

## Guinée équatoriale

Pedro Luis Mitogo, Jefe de Sección de Aguas y Pesca, Delegación Regional del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Pesca y Forestal, Bata-Litoral, c/o OUA, s/n Bata Litoral

Italie

Maria Paola Scipioni, Director, Istituto Culturale Italiano, Via Campania 57, P.O. Box 91, 63039 San Benedetto del Tronto (AP)

Luigi Fraticelli, Commercial Director, Istituto Culturale Italiano, Via Campania 57, P.O. Box 91, 63039 San Benedetto del Tronto (AP)

Michele Bergamasco, Manager, Alimenta SPA, Via Tommaseo 60, 35131 Padoue

Jamahiriya arabe libyenne

Ali Taher Dokali, Director of the National Companies for Fish Canning and Its Products, P.O. Box 375, Tripoli

Tawfik Mehdi Hassan, Technical Consultant for the National Company for Fish Canning and Its Products, P.O. Box 12531, Tripoli

Khalifa Algaroushi, General Director, Department of Research Planning and Follow-up, Secretariat of Marine Wealth, Sirt

Faisel Abdulatief Hamourni, Secretary of Foreign Affairs, Gargarsh, Tripoli

Sulaiman M. Kamkoun, Secretariat of Foreign Affairs, International Organizations Department, P.O. Box 70108, Tripoli

Malaisie

Gan Kian Tee, Chief Executive Officer, Sabah Fish Marketing Sdn, Bhd. (SAFMA), Locked Bag 109, 88999 Kota Kinabalu, Sabah

Maldives

Ibrahim Waseem, Assistant Director, Fisheries Projects Implementation Department, State Trading Organization, 3rd Floor Huravee Bldg., Male 20-05

Philippines

Eloy R. Bello III, ministre et représentant suppléant, Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'ONUDI, Nedergasse 34, 1190 Vienne (Autriche)

Ruby A. Parial, représentant suppléant, Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'ONUDI, Nedergasse 34, 1190 Vienne (Autriche)

Carolina A. Constantino, attaché, Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'ONUDI, Nedergasse 34, 1190 Vienne (Autriche)

Roumanie

Dumitru Budescu, Section Head, Fisheries, Department of Food, Ministry of Agriculture and Food, Bucarest

Stefan Panturu, Senior Economist, General Directorate for Foreign Trade and International Economic Cooperation, Ministry of Agriculture and Food, Bucarest

Ovidiu Ionescu, ministre-conseiller, Mission permanente de la Roumanie  
auprès de l'ONUDI, Prinz Eugen Strasse 60, 1040 Vienne (Autriche)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

David C. B. Scott, Manager, Stirling Aquaculture, Institute of  
Aquaculture, University of Stirling, Stirling FK9 4LA (Ecosse)

Sainte-Lucie

Horace Walters, Chief Fisheries Officer, Fisheries Department, Ministry  
of Agriculture, Sans Souci, Castries

Sao Tomé-et-Principe

Jorge Castelo David, chef, Division d'élaboration et d'analyse de  
projets, Direction générale des pêches, Ministère de l'agriculture,  
P.O. Box 59, Sao Tomé

Sénégal

Ndiaga Gueye, Assistant Director of Fisheries and Oceanography, D.O.P.M.,  
B.P. 289, Dakar

Suède

Nils G. Bolk, Regional Sales Manager, Alfa-Laval FME A/S (Denmark),  
S-147 80 Tumba

Swaziland

Willard M. Hxumalo, Senior Agricultural Officer, Ministry of Agriculture,  
P.O. Box 162, Mbabane

Johannes M. Msibi, Assistant Fisheries Officer, Ministry of Agriculture,  
P.O. Box 162, Mbabane

Thaïlande

Manu Potaros, Fishery Technological Development Division, Department of  
Fisheries, 64 Chareonkrung Rd., Yannawa, Bangkok 10120

Soodsakorn Putho, conseiller industriel, Ambassade royale de Thaïlande,  
Weimarer Str. 68, 1180 Vienne (Autriche)

Uruguay

Gabriela Ricaldoni, représentante permanente suppléante, Mission  
permanente de l'Uruguay auprès de l'ONUDI, Krugerstrasse 3/1/4-6,  
1010 Vienne (Autriche)

Viet Nam

Ta Quang Ngoc, Director, Department for Science and Technology, Ministry  
of Fisheries, 57 Ngoockhanh, Badinh, Hanoi

Yémen

Salim Saeed Al-Garaeb, General Director, Mukalla Fish Canning Factory,  
Ministry of Fish Wealth, Al-Steen St., Sana'a

Yougoslavie

Vekoslav Korosec, Deputy General Manager, Elektroprojekt Ljubljana,  
Consulting Engineers, Hajdrihova 4, 61000 Ljubljana

Evgen Ferluga, Head, Investment Department, Delamaris Izola,  
Tovarniska 13, 66310 Izola

Helmtrud Pirc, Senior Project Engineer, Elektroprojekt Ljubljana,  
Consulting Engineers, Hajdrihova 4, 61000 Ljubljana

Milan Vidmar, General Manager, Elektroprojekt Ljubljana, Consulting  
Engineers, Hajdrihova 4, 61000 Ljubljana

Zaïre

Mampuya Lefaza, Mission Permanente du Zaïre auprès de l'ONUDI,  
Marokkanergasse 38/18, 1030 Vienne (Autriche)

Organisations internationales ou régionales

Banque mondiale

Ohene Nyanin, Economist, Agriculture Operations Division, Country  
Department V, Asia Region, 1818 H St., N.W, Washington D.C., 20433  
(Etats-Unis d'Amérique)

Groupe des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)

Massan Fiagan, expert, Avenue Georges Henri, 451, 1200 Bruxelles  
(Belgique)

Secrétariat du Commonwealth

Semisi T. Fakahau, Project Officer (Fisheries Development), Food  
Production and Rural Development Division, Marlborough House, Pall Mall,  
Londres SW1Y 5HX

Consultants

Charles Alexander Goodlad, Director, Saga Seafoods Ltd., Trondra,  
Shetland ZE1 OXL (Royaume-Uni)

M. Labarrière, c/o Bureau extérieur du PNUD, B.F. 1348, Antananarivo 101  
(Madagascar)

David B. Thomson, Baberton Mains Farmhouse, Edinburgh EH14 2SR  
(Royaume-Uni)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Document thématique

Mesures visant à accroître la production et  
la commercialisation des produits de la pêche  
à valeur ajoutée en Asie et dans les pays  
insulaires du Pacifique ID/WG.518/2

Documentation générale

Fishery industry profiles ID/WG.512/1(SPEC.)

High value-added processed fish ID/WG.512/2(SPEC.)

Fish industry development patterns in Asia  
and the Pacific ID/WG.518/1

Document d'information

Report: Expert Group Meeting on the Fisheries  
Industry for Asia and the Pacific Island Countries,  
Singapore, 14-17 May 1991 ID/WG.512/3(SPEC.)

Annexe III

DOMAINES DANS LESQUELS LES PAYS D'ASIE ET LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE  
PARTICIPANTS ONT INDIQUE AVOIR BESOIN D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE

Groupe A

- Baughladesh : Obtention et transformation de prises accessoires, à l'aide de navires-usines  
Aquaculture, traitement et commercialisation des crevettes  
Formation à la fabrication de produits à valeur ajoutée  
Contrôle de la qualité (et équipements de laboratoire nécessaires)
- Chine : Aménagement des pêcheries maritimes à l'aide du système des quotas (voyages d'étude)  
Aquaculture en eau douce de crevettes, de poissons téléostéens et de saumons  
Formation en cours d'emploi (dans le pays)  
Coentreprises pour la fabrication de farine de poisson
- Philippines : Formation se rattachant aux projets  
Infrastructure pour l'assurance-qualité et la gestion de la qualité  
Normes CEE applicables à la commercialisation de produits de la pêche  
Installations frigorifiques (investissement)
- Viet Nam : Modernisation de l'infrastructure :
- a) Points de débarquement
  - b) Unités de production
  - c) Conserveries
  - d) Formation à la gestion du contrôle de la qualité

Groupe B

- Arabie saoudite : Aquaculture (élevage de crevettes)
- Yémen : Aide à l'amélioration des prises de thon  
Entreposage des prises en pleine campagne de pêche  
Installations de conserverie

Groupe C

- Malaisie : Produits à valeur ajoutée obtenus à partir du thon congelé  
Préparation de mélange pour filets de poisson  
Information et formation sur les nouveaux règlements de la CEE
- Thaïlande : Etudes de marché et informations sur le marché  
Système normalisé de programmes d'inspection  
Techniques de transformation de prises accessoires en poudre de poisson  
Transformation de crevettes et de céphalopodes congelés

Groupe D

- Fidji : Pêche au large (thon), navires hauturiers  
Installations terrestres pour la conservation des prises  
(entreposage - installations frigorifiques - unités  
de salaison)  
Transformation du poisson en fonction des besoins  
de l'industrie du tourisme
- Maldives : Formation : manutention, transformation, contrôle  
de la qualité, gestion et commercialisation  
Formation en cours d'emploi : techniques propres à accroître  
le rendement, réfrigération, contrôle de la qualité,  
supervision de la production et entretien
- Etude des effets des règlements qui seront en vigueur au sein  
de la CEE à partir de 1993 sur l'industrie de transformation  
de la pêche des petits pays insulaires

# UNIDO ONUDI

SYSTEM OF CONSULTATIONS

SYSTEME DE CONSULTATIONS

SISTEMA DE CONSULTAS

Documentation Service

Service de documentation

Servicio de Documentación

Please, return to:

Prière de retourner à :

Sírvase devolver a :

UNIDO  
System of Consultations  
P.O. Box 300  
A-1400 Vienna, Austria

ONUDI  
Système de Consultations  
B.P. 300  
A-1400 Vienne, Autriche

ONUDI  
Sistema de Consultas  
P.O. Box 300  
A-1400 Viena, Austria

PLEASE PRINT VEUILLEZ ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE SIRVASE ESCRIBIR EN LETRAS DE IMPRENTA

(1) Last name - Nom de famille - Apellido

(2) First name (and middle) - Prénom(s) - Nombre(s)

(3) Mr./Ms. - M./Mme - Sr./Sra.

(4) Official position - Fonction officielle - Cargo oficial

(5) Name of organization *in full* - Nom de l'organisation *en toutes lettres* - Nombre completo de la organización

(6) Official address - Adresse officielle - Dirección oficial

(7) City and country - Ville et pays - Ciudad y país

(8) Telephone - Téléphone - Teléfono

(9) Telex

(10) If you wish to receive our documents, please indicate sectors of interest  
Si vous souhaitez recevoir nos documents, veuillez indiquer les secteurs d'intérêt  
En caso de que desee recibir nuestros documentos, sírvase indicar los sectores de interés para Ud.

COUNTRY / ORGANIZATION

